Evaluation de nom/prénom :

Techniques de présentation (Compétence méthodologique selon le diagramme des compétences)[1]

Je suis capable de présenter les résultats de mon travail, ainsi que les produits et services de mon entreprise sous une forme plaisante, que ce soit de vive voix ou par écrit.
(Connaître les compétences méthodologiques en lien avec l'objectif détaillé 1.2.3, Produits et prestations)

Présentation / points qui peuvent faire l'objet de l'évaluation	
Structure claire de la présentation, introduction, partie centrale, conclusion	On peut reconnaître la structure ; présentation réfléchie ; ne se perd pas dans les détails ; fil conducteur
S'exprime librement en phrases courtes et complètes	Vivant, compréhensible ; élocution claire
Explications aisées à comprendre	Enoncés compréhensibles ; explications pertinentes des termes techniques
Elocution agréable	Le débit et la modulation sonore du discours sont appropriés / bonne articulation et fluidité
Mimique, gestuelle, contact visuel	Tenue soignée, gestuelle appropriée, contact visuel avec les personnes présentes
Les médias/moyens auxiliaires et les documentations utilisées sont appropriés	Ecriture lisible, pas de fautes, présentation agréable à l'œil ; correspond au contenu de l'exposé

Remarques à propos des formes de présentation :
Le candidat n'est pas obligé de présenter un exposé dans le sens classique du terme ! La présentation peut aussi se faire sous forme d'entretien avec le formateur/la formatrice CI ou sous une autre forme.

Type de présentation : ☐ Exposé ☐ Entretien avec le formateur/la formatrice CI

☐ Autre, à savoir

Evaluation de présentation :

☐ Niveau 0 objectif non atteint ☐ Niveau 1 objectif en grande partie non atteint ☐ Niveau 2 objectif en grande partie atteint ☐ Niveau 3 objectif atteint

Remarques : **à apporter au verso !**	
Date :	Signature formateur/formatrice CI :

Cette évaluation peut être reprise par l'entreprise formatrice ou complétée, voire remplacée par une évaluation interne.

Elle est communiquée aux apprenti(e)s ou aux entreprises formatrices conformément aux directives de la Commission des cours qui la conserve à l'intention des experts principaux.

[1] Voir aussi les objectifs en matière de comportement figurant dans le programme des cours AFP, CI 1.